

**De nouvelles écoles pour L'Île-des-Sœurs : une nécessité
inélucltable du point de vue de la planification, un droit
pour les familles**

MÉMOIRE

De la Coalition pour des écoles publiques à L'Île-des-Sœurs

**Remis au ministre de l'Éducation du Québec
Monsieur Bernard Drainville**

ET

**Au directeur général par intérim du
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
Monsieur Paul St-Onge**

Avril 2023

L'Île-des-Sœurs, le 25 avril 2023

Monsieur Bernard Drainville
Ministre de l'Éducation du Québec
Monsieur Paul St-Onge
Directeur général par intérim
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Objet : Analyse des besoins d'écoles publiques à L'Île-des-Sœurs par la Coalition pour des écoles publiques à L'Île-des-Sœurs

Monsieur le Ministre et Monsieur le Directeur,

Le manque d'écoles à L'Île-des-Sœurs a été reconnu en 2019 quand le gouvernement du Québec a promis de construire une troisième école primaire et une école secondaire. Le projet a même été intégré dans une loi sur les infrastructures en 2020 pour être ensuite mis sur pause en octobre 2022. Celui qui était directeur général du centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) le 8 décembre dernier, M. Dominic Bertrand, nous a dit que la décision serait révisée en mai 2023.

De nombreux parents de L'Île attendent avec anxiété cette décision qui influencera leurs projets de vie et déterminera s'ils doivent déménager pour trouver un quartier plus accueillant pour leurs enfants.

La Coalition pour des écoles publiques à L'Île-des-Sœurs a effectué des recherches et analyses dans plusieurs documents obtenus par voie d'accès à l'information et autres données accessibles. Elle en conclut que les besoins du quartier sont largement sous-estimés au primaire, tandis qu'au secondaire le secteur est l'un des moins bien servis de toute l'île de Montréal.

Nous avons le plaisir de vous remettre le fruit des travaux de la Coalition dans l'espoir qu'ils vous convaincront du sérieux des besoins de L'Île-des-Sœurs et vous aideront à prendre une décision éclairée.



Daria Lebidoff
Porte-parole de la Coalition pour des écoles publiques à L'Île-des-Sœurs

Mise sur pied de la Coalition pour des écoles publiques à L'Île-des-Sœurs

Dès l'annonce de la mise sur pause des projets d'école, des groupes communautaires actifs de L'Île-des-Sœurs se sont réunis avec des parents et des élus dans le but de faire réviser la décision. Le tableau ci-dessous donne la liste des représentants officiels des organisations qui ont participé aux travaux. Il va sans dire que plusieurs autres bénévoles ont consacré du temps à la recherche de données et à l'organisation d'une assemblée de parents qui a eu lieu le 30 mars dernier pour diffuser de l'information et recueillir des témoignages.

Représentants des groupes de la Coalition

Groupe des parents	Daria Lebidoff, porte-parole
Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs (APRIDS)	Daniel Manseau, président
Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)	Lida Aghasi, directrice générale
Concertation et développement social de Verdun (CDSV)	Kunthy Chhim, président
Action prévention Verdun	Fanny Provencher, présidente
Députée de Verdun à l'Assemblée nationale du Québec	Alejandra Zaga Mendez

SOMMAIRE

Les deux écoles primaires actuelles de L'Île-des-Sœurs sont déjà à pleine capacité. D'y rapatrier les six classes actuellement hébergées dans un immeuble de bureaux ne fera qu'exacerber et retarder le problème.

Les inscriptions au primaire de L'Île-des-Sœurs ont diminué de 200 de 2019 à 2022 (selon les derniers chiffres reçus), ce qui a constitué la principale explication à la mise sur pause du projet de construire une troisième école primaire et une école secondaire.

Le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) et le ministère de l'Éducation (MEQ) n'ont toutefois pas tenu compte dans leurs prévisions de l'ajout de 3 000 logements à L'Île-des-Sœurs dont la construction est déjà amorcée ou en voie d'approbation, ce qui amènera bientôt environ 400 nouveaux enfants en âge de fréquenter l'école primaire et 250 en âge de fréquenter l'école secondaire. La construction de 2 000 logements additionnels est aussi très probable d'ici une dizaine d'années, vu le zonage actuel et le grand besoin de logements à Montréal.

La situation est encore plus problématique pour ce qui est de l'école secondaire. Plus de la moitié des adolescents de Verdun (plus des trois-quarts si on considère seulement ceux de L'Île-des-Sœurs), doivent fréquenter une école secondaire loin de leur quartier. Cette proportion est de loin supérieure à celle de la moyenne des trois grands centres de services scolaire (CSS) de l'île de Montréal. Qui plus est, la seule école secondaire qui doit en principe desservir l'ensemble de la population de Verdun est non seulement trop petite, mais elle ne peut être agrandie à cause d'un terrain contaminé. Les données disponibles suggèrent qu'un grand nombre de familles choisissent de quitter L'Île-des-Sœurs lorsque leurs enfants arrivent à l'adolescence, pour se rapprocher des écoles secondaires dont leurs enfants ont besoin. On découvre aussi que le nombre d'enfants de L'Île inscrits à l'école secondaire publique a presque doublé depuis une décennie passant de 21 % en 2011 à 38 % en 2022.

Il serait de loin préférable de consolider un quartier central comme L'Île-des-Sœurs en le dotant des infrastructures scolaires et autres, requises par sa population, que d'encourager l'étalement urbain en incitant indirectement la population à déménager vers de nouveaux quartiers où il faudra, là aussi, construire de nouvelles écoles.

1. La baisse de la clientèle est temporaire

La baisse de la clientèle enregistrée entre 2019 et 2022 à L'Île-des-Sœurs s'explique par des causes temporaires. Les écoles primaires sont déjà à pleine capacité et la population va augmenter rapidement.

1.1 Des phénomènes en voie de se résorber

Un certain nombre de causes avérées expliquent la légère baisse de clientèle entre 2019 à 2022, mais leur impact s'estompera.

- Pendant la pandémie, plusieurs Montréalais se sont réfugiés temporairement dans une résidence secondaire avec leurs enfants.
Aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises demandent à leurs employés de revenir au bureau, ce qui devrait encourager un mouvement contraire.
- L'immigration a été temporairement suspendue pendant la pandémie, ce qui ne peut manquer d'avoir eu un impact quand on sait que le tiers des immigrants vivant à L'Île-des-Sœurs sont au pays depuis moins de douze ans et que les nouvelles arrivées sont régulières.

À cause de la constance de ce flux, un arrêt de l'immigration a certainement eu un impact à L'Île. Avec le retour à la normale, la tendance a commencé à s'inverser comme le constatent les organismes d'aide aux immigrants présents sur le territoire.

Il est utile de savoir que, selon le dernier recensement, les gens nés à l'extérieur du Canada constituent 38 % de la population de L'Île-des-Sœurs (45 % si on inclut ceux qui ne détiennent pas le statut de résident permanent).

- Entre 2019 et 2021, pendant l'étude du nouveau plan d'urbanisme, il y a eu moratoire sur tous les projets de construction de la partie nord de L'Île-des-Sœurs, ce qui a ralenti la croissance de la population.
La construction de logements a redémarré vigoureusement depuis.
- Les données les plus récentes de la RAMQ indiquent que le nombre d'enfants de 0-11 ans a recommencé à augmenter à L'Île-des-Sœurs depuis la fin de la pandémie.

1.2 La place disponible dans les écoles primaires actuelles est insuffisante

Selon le CSSMB, il y aurait assez de places dans les écoles primaires actuelles pour rapatrier les six groupes logés depuis des années dans une annexe installée dans une tour à bureaux, au 14 place du Commerce, près de l'autoroute et au milieu d'un chantier à venir. L'expérience vécue par les parents et les enfants mène à une tout autre conclusion : le retour des groupes de l'annexe vers les écoles existantes, prévu pour 2024, va priver les enfants et le personnel de locaux actuellement utilisés pour les suivis particuliers et les activités. Les écoles seront à nouveau bondées et tout le monde sera à l'étroit.

Les classes d'accueil : de nombreux parents nous indiquent qu'il manque déjà de places et qu'ils doivent véhiculer leurs enfants à Verdun ; le CSS dit au contraire que toutes les demandes sont comblées.

Les classes spécialisées pour enfants à besoins particuliers : des parents de L'Île disent qu'il n'y en a pas et qu'il faut véhiculer les enfants à Verdun. Cette obligation alourdit le poids de leurs responsabilités.

De plus, comme il est expliqué au point 2, le nombre d'enfants va bientôt augmenter de beaucoup à L'Île-des-Sœurs.

Que faire en attendant la construction d'une troisième école ? Loger des classes dans une tour à bureau est loin d'être idéal, surtout quand il n'y a pas de gymnase et que la cour de récréation se retrouve coincée dans un chantier de construction comme ce sera bientôt le cas pour le 14 place du Commerce. Le maintien d'une annexe doit rester temporaire, mais serait probablement préférable à un rapatriement dans les écoles existantes afin d'accueillir confortablement les nouveaux enfants qui ne manqueront pas d'arriver bientôt, d'assurer que tous puissent travailler confortablement, que les classes d'accueil soient suffisantes pour accueillir les immigrants qui arrivent constamment en cours d'année et qu'on puisse offrir certains services pour enfants à besoins particuliers, dans leur quartier.

Il serait bon par ailleurs d'explorer d'autres locaux, plus loin des chantiers de construction majeurs des abords du REM.

Résumé de la première section

Le nombre d'enfants d'âge primaire vivant actuellement à L'Île-des-Sœurs dépasse déjà le nombre de places disponibles. De plus, comme nous le démontrerons dans la section suivante, environ 400 nouveaux enfants d'âge primaire et 250 d'âge secondaire habiteront bientôt L'Île-des-Sœurs

2. Il est urgent de réviser la planification du CSS selon des critères réalistes

Les autorités scolaires nous ont dit clairement qu'elles ne tiennent pas compte des prévisions liées au développement immobilier au moment d'établir leurs besoins. Cette approche est totalement irréaliste dans un milieu comme L'Île-des-Sœurs, littéralement à la porte du centre-ville de Montréal, où les pressions en faveur du développement immobilier résidentiel s'avèrent irrésistibles. C'est ce genre de planification qui a conduit au déménagement de dix groupes d'enfants dans une tour à bureaux en 2019, quatre ans à peine après l'ouverture d'une deuxième école.

L'Île-des-Sœurs compte 22 500 habitants dont 1660 enfants en âge de fréquenter l'école primaire. Le quartier se développe à grande vitesse avec l'ajout de 3 000 logements dont la construction est déjà amorcée ou est en voie d'approbation. Puisque le taux d'occupation par logement à L'Île-des-Sœurs est de près de deux personnes, le quartier comprendra bientôt 6 000 habitants de plus.

Sachant que l'arrondissement exige maintenant un pourcentage substantiel de logements de trois chambres à coucher dans les nouveaux projets, on peut avancer sans risque que la proportion du nombre d'enfants par logement devrait aussi se maintenir. Il est donc tout à fait réaliste et même prudent de prévoir une augmentation de l'ordre de 400 enfants de plus au primaire et 250 au secondaire. Ce calcul est basé sur les données de Statistiques Canada selon lesquelles il y a 15 enfants d'âge primaire et 9 enfants d'âge secondaire à L'Île pour 100 logements existants.

Qui plus est, tout indique que la construction de 2 000 logements additionnels sera probablement entreprise à moyen terme, c'est-à-dire d'ici 5 à 10 ans. L'Île est très bien située et a maintenant accès au REM, tandis que Montréal est en grande pénurie de logements. Lorsque ces 2 000 logements seront réalisés, ils amèneront 4 000 résidents de plus. Aucun doute, les nouvelles écoles seront bien remplies.

Au-delà des 3 000 logements déjà en route, il convient d'avancer avec prudence sur la réalisation des projets futurs étant donné l'existence de certaines inconnues. Parmi les facteurs importants qui pourraient influencer la future démographie du quartier, il faut compter l'incertitude qui entoure actuellement les projets d'écoles et des autres équipements collectifs nécessaires.

Résumé de la deuxième section

Il est impératif que les autorités scolaires incluent le développement immobilier en cours à L'Île-des-Sœurs dans leurs paramètres décisionnels.

3. Verdun (incluant L'Île-des-Sœurs) est moins bien desservi par le réseau des écoles secondaires que les territoires des trois CSS de Montréal

La capacité d'accueil de la seule école secondaire francophone censée desservir Verdun – incluant L'Île-des-Sœurs – est deux fois moins importante que le nombre d'élèves du même territoire qui terminent leur cours primaire. Ce territoire est moins bien desservi, pour ce qui est de la capacité d'accueil au secondaire, que les autres quartiers couverts par le CSSMB.

Avec pour résultat que 43 % des jeunes en âge de fréquenter l'école secondaire de Verdun, incluant L'Île-des-Sœurs, doivent fréquenter une école loin de leur quartier, souvent au prix de longues heures passées dans les transports en commun et d'une coupure sociale avec leurs amis et leur milieu. Pour L'Île-des-Sœurs seule, c'est 77% qui doivent s'éloigner de leur quartier. L'analyse des données disponibles suggère qu'un nombre important de parents d'adolescents choisissent de quitter L'Île, faute d'infrastructures scolaires adéquates.

3.1 Les places au secondaire public sont insuffisantes

L'École secondaire Monseigneur-Richard (ESMR), située dans le quartier Champlain à Verdun, est censée couvrir tous les besoins de Verdun, incluant ceux de L'Île-des-Sœurs, sauf pour une centaine d'adolescents verdunois (dont seulement 5 de L'Île), inscrits à l'école publique anglaise. Monseigneur-Richard déborde et accueille déjà plus de jeunes que sa capacité officielle, qui est de 1 109 places (selon le ministère) ou de 1 145 (selon le CSSMB). L'ajout prévu de 235 nouvelles places en septembre 2023 portera le nombre de places disponibles à 1 344 au moins (ou à 1 380 au plus, selon le critère utilisé). Ce sera encore très insuffisant, puisque selon le recensement de 2021, Verdun (incluant L'Île-des-Sœurs) compte plus de 2 645 jeunes en âge de fréquenter une école secondaire, dont 980 à L'Île-des-Sœurs.

Le tableau 1 montre la répartition des 12-16 ans entre L'Île et les autres secteurs de Verdun.

Tableau 1

Nombre de jeunes d'âge secondaire Verdun IDS selon recensement 2021			
Code postal	H3E Verdun (L'Île-des-Sœurs)	H4G et H4H Verdun (île de Montréal)	Total Verdun
12-16 ans	980	1 665	2645

Le Tableau 2 illustre le fait que le nombre de places disponibles au secondaire public francophone sur le territoire de Verdun (environ 1 380 prévues en 2023) est nettement inférieur à la population du territoire en âge de fréquenter l'école secondaire (2 645). En tenant compte des 117 jeunes inscrits au public anglophone, on se retrouve avec 43 % des jeunes de Verdun qui doivent se déplacer pour accéder à l'éducation secondaire. Or, on sait que les écoles des quartiers avoisinants comme LaSalle ou Pointe-Saint-Charles débordent aussi. Même la nouvelle école secondaire de LaSalle construite sur le terrain du Cégep André-Laurendeau ne pourra accueillir les jeunes de Verdun. Il faut donc aller plus loin.

Tableau 2

Places au secondaire public à Verdun				
	Places en 2023	Nombre de 12-16 ans	Inscrits hors Verdun	
Monseigneur-Richard	1380			
Enfants de Verdun inscrits à l'Académie Beurling (école secondaire anglaise) ¹	117			
Total	1497	2645	1148	43%

1- [L'Académie Beurling](#) reçoit aussi des enfants anglophones d'autres quartiers. Seuls 5 enfants de L'île y sont inscrits. Nous avons supposé que le nombre d'enfants de Verdun inscrits correspondait au nombre de places requises.

Si 43 % des jeunes doivent se déplacer hors Verdun, cela signifie que **56 %** des jeunes de 12-16 ans vivant dans l'arrondissement peuvent accéder à une école secondaire de proximité. Dans les tableaux suivants (3 et 4), on montrera que seuls 47 % des jeunes du primaire peuvent trouver une place à l'école secondaire. La différence vient du fait qu'au tableau 2, on compare les places au secondaire avec le nombre d'adolescents vivant effectivement à Verdun. Dans les tableaux suivants 3 et 4, on compare les enfants inscrits au secondaire avec la clientèle potentielle présente au primaire. Or, comme on le verra à la page 13, aux tableaux 5 et 6, on constate que depuis plusieurs années, il y a moins de 12-16 ans qui résident dans l'arrondissement de Verdun que d'enfants des cinq dernières années du primaire (7-11 ans).

3.2 Moins de places au secondaire de Verdun – L'Île-des-Sœurs que dans les autres quartiers

On se demande donc où les jeunes de Verdun et de L'Île-des-Sœurs peuvent-ils recevoir leur éducation secondaire ! La réponse est évidente : à l'extérieur du territoire de Verdun. Le Tableau 3 nous apprend que Verdun est l'un des quartiers les moins bien desservis en écoles publiques de l'ensemble du territoire du CSSMB.

La première fois que nous avons parcouru les tableaux du CSSMB, nous avons été frappés par une apparente disparité entre le nombre de places offertes au secondaire d'un quartier à l'autre et par la mauvaise situation de Verdun.

Nous avons voulu vérifier cette hypothèse en comparant le nombre de places disponibles au secondaire public par rapport à la clientèle prévisible, c'est-à-dire au nombre d'enfants inscrits au primaire, dans chaque quartier du territoire Marguerite-Bourgeoys. Comme nous n'avons pas les données séparées pour chacune des années du primaire qui compte 7 niveaux en incluant la maternelle, il était impossible de comparer correctement le nombre d'enfants au primaire avec ceux du secondaire qui ne comprend que 5 niveaux. Pour obtenir des chiffres comparables, nous avons calculé une moyenne d'enfants par niveau, au primaire (en divisant l'effectif global par 7) et au secondaire (en divisant l'effectif global par 5). Nous avons aussi utilisé le nombre d'enfants inscrits au secondaire en supposant qu'il était à peu près égal au nombre de places disponibles. Dans le cas de Verdun, nous venons de démontrer que l'école secondaire Monseigneur-Richard est au maximum de ses capacités d'accueil.

Noter aussi que nous avons tenu compte uniquement du Centre de services scolaire francophone puisque seuls 4,5 % de élèves de Verdun sont inscrits au secondaire public anglais de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson parmi lesquels seulement cinq proviennent de L'Île-des-Sœurs. Plusieurs des autres quartiers du territoire couvert par le CSSMB comptent d'ailleurs une plus grande proportion d'anglophones.

Même si les outils utilisés pour comparer la disponibilité des services entre les différents quartiers sont moins détaillés que ceux du ministère de l'Éducation, le résultat obtenu confirme notre première hypothèse et indique une inégalité certaine entre les quartiers, qui doit être corrigée.

Tableau 3

Comparaison entre les inscriptions au primaire et au secondaire selon les quartiers du CSSMB en 2021 ¹			
Quartiers ³	Nombre moyen d'enfants par niveau ² au primaire public	Nombre moyen d'enfants par niveau ² au secondaire public	% d'enfants du primaire qui pourraient s'inscrire au secondaire public du quartier
Île Bizard	211	309	146%
LaSalle et Lachine	746	799	107%
Ville Mont-Royal	255	260	102%
Outremont	225	213	95%
Pierrefonds, Roxboro, Dorval, Ste-Anne de Bellevue	924	644	70%
Pointe-Claire, Beaconsfield, Baie D'urfé	373	248	66%
Verdun, L'Île-des-Sœurs	520	246	47%
Saint-Laurent ⁴	957	410	43%
Total ²	4211 ⁵	3129 ⁵	74%

1. [Basé sur le plan triennal du CSSMB.](#)
2. Le nombre global d'inscriptions a été divisé par 7 niveaux au primaire (maternelle à 6^e année) et par 5 niveaux au secondaire, de façon à obtenir des chiffres comparables.
3. Des quartiers rapprochés ont été regroupés pour simplifier et refléter l'accessibilité réelle
4. Le cas de Saint-Laurent paraît déplorable, mais diffère néanmoins de celui de Verdun–L'Île-des-Sœurs parce que l'arrondissement est situé dans un secteur où les écoles privées sont nombreuses et que la population anglophone y est un peu plus importante
5. Les totaux des inscriptions au CSSMB diffèrent de ceux du tableau 4, particulièrement au primaire, parce que les documents sources diffèrent. Voir note 3 au bas du tableau 4.

Le Tableau 4 utilise la même méthode pour comparer l'accès au secondaire public francophone entre les enfants de Verdun et, cette fois, ceux du reste de l'île de Montréal. On y voit qu'en moyenne, dans les trois centres de services scolaire de l'île de Montréal, de 82 % à 88 % des enfants du primaire francophone peuvent s'attendre à trouver une place au secondaire public. Le sort réservé à Verdun constitue une insuffisance flagrante de services scolaires au secondaire.

Tableau 4

Inscriptions au primaire et au secondaire public francophones à Montréal en 2021 ¹				
CSS	Montréal	Pointe-de-l'Île	Marguerite-Bourgeoys	Verdun/L'Île-des-Sœurs
Primaire effectif global / 7 niveaux ²	5938	2725	3856 ³	522
Secondaire effectif global / par 5 niveaux ²	4896	2405	3290 ³	246
Différence entre les inscriptions par niveau	1042	320	566	276
% d'enfants du primaire qui ont trouvé une place au secondaire public	82%	88%	85%	47%

1. [Basé sur le tableau Évolution des effectifs 2017-2025 MEQ](#)

2. Comme pour le tableau 3, le nombre global d'inscriptions a été divisé par 7 niveaux au primaire et 5 au secondaire de façon à obtenir des chiffres comparables.

3. Les deux chiffres colorés en gris dans la colonne du CSSMB devraient normalement être identiques aux deux chiffres colorés en gris dans le tableau 3 précédent. Les différences, importantes au primaire, s'expliquent par le fait que les documents sources émanent de deux instances distinctes, soit le CSSMB pour le tableau 3 et le MEQ pour le tableau 4. Elles mènent à des pourcentages d'accès différents selon les tableaux pour concernant le CSSMB. Nous croyons que, malgré les divergences, l'écart enregistré à Verdun demeure significatif par son importance.

3.3 Quitter son quartier pour se rapprocher des écoles secondaires

Aux tableaux 5 et 6, on découvre un autre aspect de la réalité. D'un recensement fédéral à l'autre, même si le nombre de jeunes et même d'adolescents continue d'augmenter à L'Île-des-Sœurs, il y a toujours des familles qui quittent le quartier quand leurs enfants atteignent l'âge du secondaire. Cette constatation confirme les témoignages voulant qu'au moment de ce passage, plusieurs parents cherchent des solutions moins onéreuses et des quartiers plus accueillants pour leurs enfants. Ainsi, le tissu social s'effiloche et l'étalement urbain s'accroît.

Dans le tableau 2 de la page 9, les chiffres concernent l'arrondissement Verdun (incluant L'Île-des-Sœurs) et montrent que 56% des 2645 jeunes de 12-16 ans y habitant sont inscrits à l'École secondaire Monseigneur-Richard, alors que les autres 43 % n'ont d'autres choix que de fréquenter une école hors de l'arrondissement. Il y a donc un manque de places flagrant au secondaire sur ce territoire.

Ce manque de places est déjà déplorable, mais il est encore pire quand on regarde les tableaux 3 et 4, aux pages 11 et 12. En effet, on considère ici les jeunes qui fréquentent le primaire public de l'arrondissement et on observe que 47 % (et non plus 43 %) n'auraient pas accès au secondaire public de leur quartier s'ils y habitaient encore. À l'inverse, si les jeunes issus du primaire habitaient encore tous le quartier, seuls 53 % auraient accès à l'École secondaire Monseigneur-Richard au lieu de 56%.

Les tableaux suivants (5 et 6) montrent qu'en effet, des familles quittent l'arrondissement quand leurs enfants atteignent l'âge du secondaire, autant à L'Île-des-Sœurs que dans les autres quartiers de Verdun. Nous faisons l'hypothèse que le manque de services scolaires adéquats, voire absents, au secondaire est l'une des causes importantes, sinon la principale, de cette situation.

Ces tableaux nous permettent de découvrir une réalité ignorée de l'arrondissement.

Tableau 5

Différence entre la cohorte des 7 à 11 ans (5 dernières années du primaire) et la cohorte des 12 à 16 ans (secondaire), recensements de 2016 et 2021		
L'Île-des-Sœurs	Recensement 2016	Recensement 2021
7 à 11 ans	1105	1205
12-16 ans	790	980
Différence	-315	-225

Le même phénomène de déménagements se retrouve dans les mêmes proportions dans les autres quartiers de Verdun. Le tableau 6 est tiré du recensement de 2021. Les déplacements étaient semblables en 2016.

Tableau 6

Déplacements de population, recensement 2021 seulement			
Les 3 zones postales de Verdun	H3E (L'Île)	H4G	H4H
5 dernières années du primaire 7 à 11 ans	1205	1060	1015
Secondaire 12 à 16 ans	980	815	850
Différence	-225	-245	-165

3.4 L'état de l'École secondaire Monseigneur-Richard à Verdun

L'École Monseigneur-Richard a longtemps croupi dans le bas des listes des performances scolaires. Fort heureusement, les efforts déployés par l'équipe-école lui ont permis d'améliorer ses scores de belle façon ces dernières années !

Il faut dire que l'équipe-école ne travaille pas dans un environnement idéal, loin de là ! L'édifice est érigé sur un terrain hautement contaminé et construit sur pilotis pour permettre l'évacuation de gaz nocifs. Même si le terrain est grand, il est impossible d'agrandir les installations. Il faudra bien un jour décontaminer ou relocaliser cette école. Pour le moment, le coût élevé et la difficulté technique des travaux semblent reporter le projet aux calendes grecques. [Voir cet article du Journal de Montréal](#) sur le sujet.

En plus de déborder, cette école a été construite en 1967, époque où le style bunker était à la mode. Les petites fenêtres placées trop haut près des plafonds ne permettent pas aux enfants [ni aux professeurs] de voir dehors pendant les cours, ce qui ne favorise sûrement pas les études.

Le portrait donne l'impression que tout est réuni pour enlever aux parents l'envie d'y inscrire leurs jeunes. Le CSSMB affirme qu'il n'y a pas de liste d'attente pour l'ESMR et ne paraît pas se questionner sur les raisons de cette absence de demande.

3.5 La fréquentation des écoles privées : un « choix » souvent imposé aux parents

Pourtant, la demande pour l'école secondaire publique à L'Île-des-Sœurs augmente comme on le verra un peu plus loin. Posons d'abord que 980 jeunes de 12 à 16 ans résident à L'Île-des-Sœurs en 2021, tel qu'indiqué au tableau 6. Des informations fournies par le CSS indiquent qu'en septembre 2021, 370 élèves de L'Île étaient inscrits dans l'une des écoles secondaires du secteur public, ce qui laisse supposer que 610 élèves devaient fréquenter le secteur privé. En outre, parmi ceux qui fréquentaient le secondaire public, seuls 222 (ou 22,6%) étaient inscrits à une école de proximité, ce qui implique que **77 %** des jeunes devaient se déplacer loin de leur quartier.

Tableau 7

Inscription au secondaire public en septembre 2021 des enfants de la zone H3E, selon CSSMB, lettre de mai 2022	
École secondaire Monseigneur-Richard	222
Paul-Gérin-Lajoie [située à Outremont]	107
Autres écoles CSSMB dont une à Lachine	41
Total public francophone²	370¹
12-16 ans zone H3E selon Statistiques Canada 2021	980
Inscriptions au privé	610¹
% d'inscription au privé³	62,24 %

1. Les chiffres diffèrent légèrement de ceux du tableau 8 alors qu'ils devraient être identiques. Ceci s'explique par l'utilisation de documents différents dont les données ont probablement été relevées à des dates différentes.
2. Cinq élèves de L'Île fréquentaient le secondaire public anglophone en 2022 et non pas été comptabilisés ici.
3. Des chiffres reçus du MEQ diffèrent aussi légèrement, mais les proportions restent les mêmes.

3.6 La demande pour le secondaire public augmente chez les parents de L'Île-des-Sœurs

Ce taux de 62 % de jeunes fréquentant le secondaire privé est certainement l'un des plus élevés au Québec.

Le tableau 8 montre toutefois qu'il a beaucoup évolué dans la dernière décennie puisqu'il était de 80 % en 2011. On voit ici que la demande pour l'école secondaire publique est nettement à la hausse à L'Île-des-Sœurs. Quand on combine cette information avec celle des déménagements, illustrée au tableau 5, on voit de plus en plus clairement que le « choix » du privé est en réalité imposé à de nombreuses familles.

Tableau 8

Augmentation de la fréquentation du secondaire public entre 2011 et 2022					
Année	Public	Privé	Total	Public	Privé
2011	133	500	633	21%	79%
2012	152	505	657	23%	77%
2013	144	508	652	22%	78%
2014	164	498	662	25%	76%
2015	178	563	741	24%	76%
2016	205	554	759	27%	73%
2017	246	568	814	30%	70%
2018	268	580	848	32%	68%
2019	303	594	897	34%	66%
2020	330	582	912	36%	64%
2021	339	565	904	38%	63%
2022	359	589	948	38%	62%

1. Données tirées d'un document obtenu du MEQ
2. Les chiffres soulignés en gris diffèrent légèrement de ceux du tableau 7 alors qu'ils devraient être identiques. Encore une fois, l'explication se retrouve dans l'utilisation de documents différents dont les données ont probablement été relevées à des dates différentes. Cinq élèves de L'Île fréquentaient une école publique anglophone en 2022.

3.7 Le coût financier de l'école secondaire privée et de son éloignement

Au-delà d'un préjugé facile dont le bien-fondé est loin d'être évident, le « choix » du privé ne va pas de soi pour un grand nombre de parents. Il est vrai que le revenu moyen est élevé à L'Île-des-Sœurs, à cause de la présence d'un bon nombre de revenus très élevés. Les disparités de revenus y sont pourtant importantes et le dernier recensement nous permet de constater que 43 % des ménages ont un revenu global brut inférieur à 80 mille dollars. Il est facile de comprendre que pour une famille de deux enfants qui doit vivre avec ce revenu en payant un logement à L'Île-des-Sœurs, l'école privée devient un luxe inabordable.

On trouve aussi un certain nombre de bas revenus dans le quartier : notons simplement que plusieurs familles de L'Île doivent même recourir à des services d'aide alimentaire. Selon des informations partielles, plus de 500 familles étaient inscrites à un service d'aide alimentaire au plus fort de la pandémie et plus de 300 y avaient encore recours à la fin de 2022.

Un bon nombre de parents témoignent devoir se serrer la ceinture et hypothéquer leur niveau de vie à long terme pour assurer la scolarisation de leurs enfants. Pour ceux qui choisissent de quitter L'Île, la décision entraîne aussi son lot de dépenses.

Les droits d'inscriptions à l'école secondaire privée dans la région de Montréal se situent entre 5 000 \$ et 6 000 \$ par année actuellement, mais l'inflation se fait sentir et certaines écoles ont annoncé une augmentation.

Ces droits d'inscriptions ne comprennent pas d'activités parascolaires et comme L'Île-des-Sœurs est également sous-desservie en équipements de loisirs, il est difficile pour les parents d'éviter des frais supplémentaires très variables qui atteignent ou dépassent facilement 1 000 \$ par année.

La question du transport quotidien des élèves est particulièrement épineuse, vu l'enclavement de L'Île-des-Sœurs et l'engorgement des autoroutes aux heures de pointe. Les jeunes qui utilisent le transport en commun peuvent fréquemment y passer trois heures par jour.

Les écoles privées fréquentées par les élèves de L'Île-des-Sœurs sont situées à Outremont, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce et Lachine, ou encore à Longueuil, Saint-Lambert et Brossard. Certains se sont même inscrits à Saint-Philippe de Laprairie.

Quelques chanceux fréquentent le secondaire privé le plus rapproché, le Collège de Montréal, qui offre un transport nolisé abordable en collaboration avec la STM. Les autres fréquentent des écoles situées hors des circuits de la STM ou hors de circuits à durée réaliste. Ceux qui doivent recourir à des services d'autobus nolisés doivent déboursier jusqu'à 3 000 \$ par an, par enfant.

Autrement, il reste les « parents taxis », surtout lorsque le jeune est inscrit à des activités parascolaires.

L'addition de l'ensemble de ces frais représente pour les parents une charge monétaire de l'ordre de 10 000 \$ par année par enfant, non déductible d'impôt, soit 20 000 \$ par an pour une famille moyenne de deux enfants.

La hauteur de cette addition semble présenter un cas unique au Québec.

3.8 Le coût psychologique pour les jeunes

L'école secondaire devrait être au cœur de la vie des adolescents et des activités des quartiers, l'endroit où l'on se regroupe non seulement pour apprendre, mais aussi pour se créer un cercle d'amis, si important à l'adolescence, pour s'adonner à des activités sportives, culturelles, de loisir. Les jeunes, éparpillés partout à travers la ville, perdent contact avec leurs amis d'enfance et leur voisinage. L'absence de vie de quartier à l'adolescence mène à l'isolement et ouvre la porte à des problèmes de santé mentale. Pour les jeunes nouveaux arrivants, cette deuxième transplantation signifie une seconde adaptation à un nouveau milieu. Les heures passées en transport hypothèquent le temps consacré aux études et aux activités de loisirs dont les jeunes ont tant besoin pour un développement harmonieux.

4. Les obstacles à la construction d'écoles

Tôt ou tard, il faudra inévitablement doter L'Île-des-Sœurs des infrastructures scolaires publiques que la population appelle de tous ses vœux et auxquelles elle a droit. Plus on attend, plus les coûts d'achat de terrains et de construction augmentent. L'Île-des-Sœurs est un quartier dont la situation est stratégique à proximité du centre-ville. Il est de loin préférable de développer ici, tout en préservant la nature et l'échelle humaine, plutôt que d'encourager l'étalement urbain.

Pour la construction d'écoles, la tradition et une loi québécoise récente exigent que les terrains soient fournis par les municipalités.

Verdun a toujours dit regretter de ne pas posséder de terrains à L'Île-des-Sœurs. Il est vrai que toute l'île a été achetée par une compagnie privée dans les années cinquante, mais il est permis de penser qu'une ville responsable aurait dû prévoir les besoins futurs et constituer des réserves foncières au fil des ans. Il y a sûrement plusieurs explications à cette imprévoyance historique et nous ne les avons pas documentées parce que de toute façon, le mal est fait.

Aujourd'hui, le prix des terrains dans les grandes villes surpasse les capacités de leurs budgets et elles demandent l'aide de Québec. En 2019, le gouvernement du Québec s'était engagé à payer pour le terrain nécessaire à la construction d'une école à L'Île-des-Sœurs et le projet a été intégré en 2020 dans la [loi sur l'accélération de certains projets d'infrastructures](#). Dans les mois qui ont suivi, des propriétaires fonciers semblent en avoir profité pour réclamer des prix exorbitants et les promesses sont tout à coup devenues plus évasives. Depuis, les différents paliers de gouvernement se renvoient la balle.

Avant la disparition de tous les terrains constructibles, on ne peut qu'espérer que chacun mette un peu d'eau dans son vin, incluant les grands propriétaires fonciers de L'Île-des-Sœurs qui profitent largement du développement du quartier. Il semble pourtant évident que leurs futurs immeubles se rempliraient plus rapidement s'ils étaient implantés dans le voisinage de bonnes écoles.

Pour les gouvernements, signalons que la peur de dépenser risque d'entraîner des conséquences encore plus coûteuses en provoquant plus de fuites vers les banlieues qui offrent pour le moment de meilleurs services collectifs. Il a été abondamment démontré que l'étalement urbain coûte extrêmement cher aux collectivités et qu'à terme, il exige lui aussi la construction de nouvelles routes, de nouveaux réseaux de transport collectif, de nouveaux hôpitaux et, bien sûr, de nouvelles écoles. Sans compter l'effet sur les gaz à effets de serre en cette ère d'urgence climatique.

5. Le droit à l'école pour tous

L'Île-des-Sœurs est négligée au prétexte que beaucoup de parents choisiraient le privé de toute façon. Il est maintenant clair que ce mythe est non fondé et constitue une fausse excuse pour ne pas offrir de service. Les chiffres présentés tout au long de ce mémoire sont appuyés par les témoignages recueillis.

L'Île-des-Sœurs est probablement l'endroit au Québec où l'éducation secondaire coûte le plus cher. Le secondaire privé, loin d'être un choix, est devenu une obligation pour un grand nombre.

En rédigeant ce mémoire, la Coalition pour des écoles publiques à L'Île-des-Sœurs a voulu démontrer que les besoins de ce quartier sont réels et urgents et qu'ils doivent être pris en considération.

Bien sûr, des besoins importants se font sentir en éducation partout au Québec et la Coalition le reconnaît. Les autorités scolaires doivent comprendre que la façon actuelle de planifier les infrastructures scolaires doit changer.

Rappelons que l'école publique est un droit pour tous, au primaire comme au secondaire. Ce droit est inscrit à l'article 40 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne où on lit que : « toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues à la loi, à l'instruction publique gratuite ».

Des écoles publiques de quartier avec des places suffisantes, c'est tout ce que demande la population de Verdun et de l'Île-des-Sœurs, ni plus, ni moins.

Ce mémoire est appuyé par tous les membres de la Coalition pour des écoles publiques à L'Île-des-Sœurs, représentés par

Daria Lebidoff, parent
Et porte-parole de la Coalition

Daniel Manseau, président
Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs (APRIDS)

Lida Aghasi, directrice générale
Centre social d'aide aux immigrants

Kunthy Chhim, président
Concertation et développement social de Verdun (CDSV)

Fanny Provencher, présidente
Action prévention Verdun (APV)

Alejandra Zaga Mendez
Députée de Verdun à l'Assemblée nationale

Plusieurs personnes ont contribué à la préparation de ce mémoire par leurs expertises, leurs réflexions et leurs témoignages et nous les en remercions. La rédaction en a été assurée principalement par Geneviève Guay de l'APRIDS et la vérification des données par Richard Pagé, parent de L'Île-des-Sœurs.

CC : Danielle Roberge, directrice générale adjointe CSSMB; Josée Lapierre, directrice de l'École des Marguerite, Marc-André Bérubé-Turgeon, directeur de l'École de L'Île-des-Sœurs, François Millette, directeur de l'École secondaire Monseigneur-Richard, Valérie Plante, Mairesse de Montréal, Membres du Conseil d'administration du CSSMB, membres du Comité de parents du CSSMB

25 avril 2023